# Sénart

Photo © SAN Sénart

# Sénart

Superficie : 118 km²

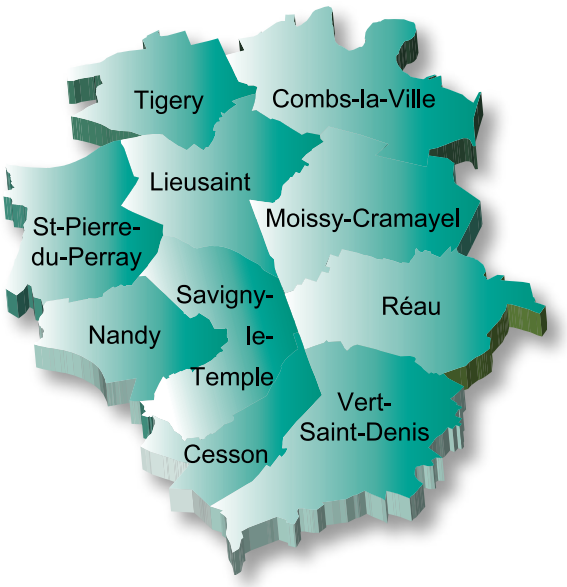


| Chiffres clés | | | |
|---|---|---|---|
| | 1968 | 1982 | 1999 |
| Population | 17 200 | 47 600 | 93 100 |
| Densité (hab./km²) | 146 | 404 | 789 |
| Logements | 6 000 | 16 000 | 32 000 |
| Ménages | 5 000 | 14 500 | 30 100 |
| Population active | 7 300 | 22 500 | 46 300 |
| Emplois | 6 900 | 12 300 | 28 300 |
| *Source : Insee, recensements de la population* | | | |

*Sénart est la plus jeune et la moins urbanisée des villes nouvelles d'Ile-de-France. A la création de l'établissement public d'aménagement en 1973, le périmètre de Melun-Sénart regroupait 18 communes s'étendant sur plus de 17 000 hectares. Par un arrêté inter-préfectoral du 20 décembre 1983 consécutif à la loi du 13 juillet 1983, ce périmètre est réduit à dix communes (périmètre statistique retenu pour le présent atlas) : huit en Seine-et-Marne (Cesson, Combs-la-Ville, Lieusaint, Moissy-Cramayel, Nandy, Réau, Savigny-le-Temple et Vert-Saint-Denis), et deux en Essonne (Saint-Pierre-du-Perray et Tigery).*

*Depuis 1993, Melun-Sénart a changé de nom et est devenu Sénart. La ville nouvelle est aujourd'hui composée de deux intercommunalités gérées chacune par un syndicat d'agglomération nouvelle (SAN) : le SAN de Sénart ville nouvelle pour la Seine-et-Marne et le SAN de Rougeau-Sénart pour l'Essonne devenu en 1994 SAN de Sénart en Essonne. Sénart conserve son statut d'Opération d'Intérêt National (OIN) et l'EPA en est toujours l'aménageur.*

*Au démarrage, les ambitions affichées étaient maximales : 300 à 400 000 habitants, une université de 20 000 étudiants, un centre d'affaires, 15 à 20 000 emplois de bureau, un centre hospitalier universitaire (CHU). Mais le contexte économique difficile et le développement tardif de Sénart ont conduit à revoir ces projets à la baisse : l'objectif est maintenant d'atteindre 150 000 habitants en 2015.*

*L'aménagement de la ville nouvelle de Sénart, située à 30 kilomètres au sud-est de Paris, n'est pas comparable à celui des autres villes nouvelles franciliennes, en raison des freins structurels qui ont ralenti son développement au cours des deux premières décennies, comme le défaut d'infrastructures de desserte ou bien encore l'absence d'un centre-ville pour l'agglomération.*

*Néanmoins, entre 1983 et 1994, les quartiers se sont développés et des aménagements ont été réalisés, notamment routiers (la Francilienne, l'autoroute A5 doublant l'A6, voies rapides radiales…) et ferroviaires (RER D connecté aux réseaux RER et métro aux stations Gare de Lyon et Châtelet). L'ouverture en 2002 du carré Sénart et ses projets actuels d'extension constituent une étape importante dans l'aménagement de la ville nouvelle.*

# POPULATION ET LOGEMENT

## La moins dense des villes nouvelles franciliennes

En 1999, la ville nouvelle de Sénart compte environ 93 000 habitants, soit 0,8 % de la population d'Ile-de-France, près de cinq fois et demi plus qu'en 1968 (17 200 habitants). Avec 789 habitants au km², c'est la moins dense des villes nouvelles franciliennes. Au cours des 30 dernières années, sa population a crû en moyenne de 5,6 % par an, soit 10 fois plus que la moyenne régionale. Le développement de Sénart a été particulièrement soutenu entre 1975 et 1990 avec une augmentation annuelle moyenne de 7,0 %. Depuis 1990, le rythme s'est nettement ralenti (1,4 % par an).

Savigny-le-Temple a beaucoup contribué au développement de la ville nouvelle. Comptant plus de 22 000 habitants en 1999, elle a absorbé près de 30 % des habitants gagnés par Sénart en trente ans. Deux autres communes dépassent 10 000 habitants : Combs-la-Ville (près de 21 000) et Moissy-Cramayel (environ 14 300).

## Un solde migratoire qui faiblit

L'accroissement naturel (+ 9 200 habitants) et le solde migratoire positif (+ 2 000 habitants) expliquent la croissance de la population de la ville nouvelle entre 1990 et 1999. La dernière décennie marque cependant une rupture : le solde migratoire, qui représentait avant 1990 plus de 80 % des gains de population, contribue beaucoup plus faiblement à la hausse de la démographie. Sénart reste l'une des deux villes nouvelles franciliennes à enregistrer des excédents migratoires après 1990.

L'excédent migratoire de la ville nouvelle masque néanmoins des tendances différentes suivant les communes. On observe à Savigny-le-Temple les soldes naturel et migratoire les plus élevés de la ville nouvelle, mais l'excédent migratoire s'est effondré depuis 1990. Au cours des 9 dernières années, Saint-Pierre-du-Perray affiche le solde migratoire le plus fort (+ 2 000 habitants) tandis que Cesson, Combs-la-Ville et Vert-Saint-Denis présentent des soldes négatifs.

## Des nouveaux arrivants en provenance de l'Essonne et de Seine-et-Marne

La stabilisation de la population s'accélère : en 1999, plus de 60 % des Sénartais déclarent qu'ils habitaient déjà la ville nouvelle en 1990 ; pour les périodes précédentes, ce taux variait entre 40 % et 45 %.

Entre 1968 et 1999, 116 000 personnes en provenance de France métropolitaine se sont installées à Sénart : 45 % résidaient auparavant en grande couronne (principalement dans l'Essonne et la Seine-et-Marne), 28 % en petite couronne, 16 % en province et 7 %

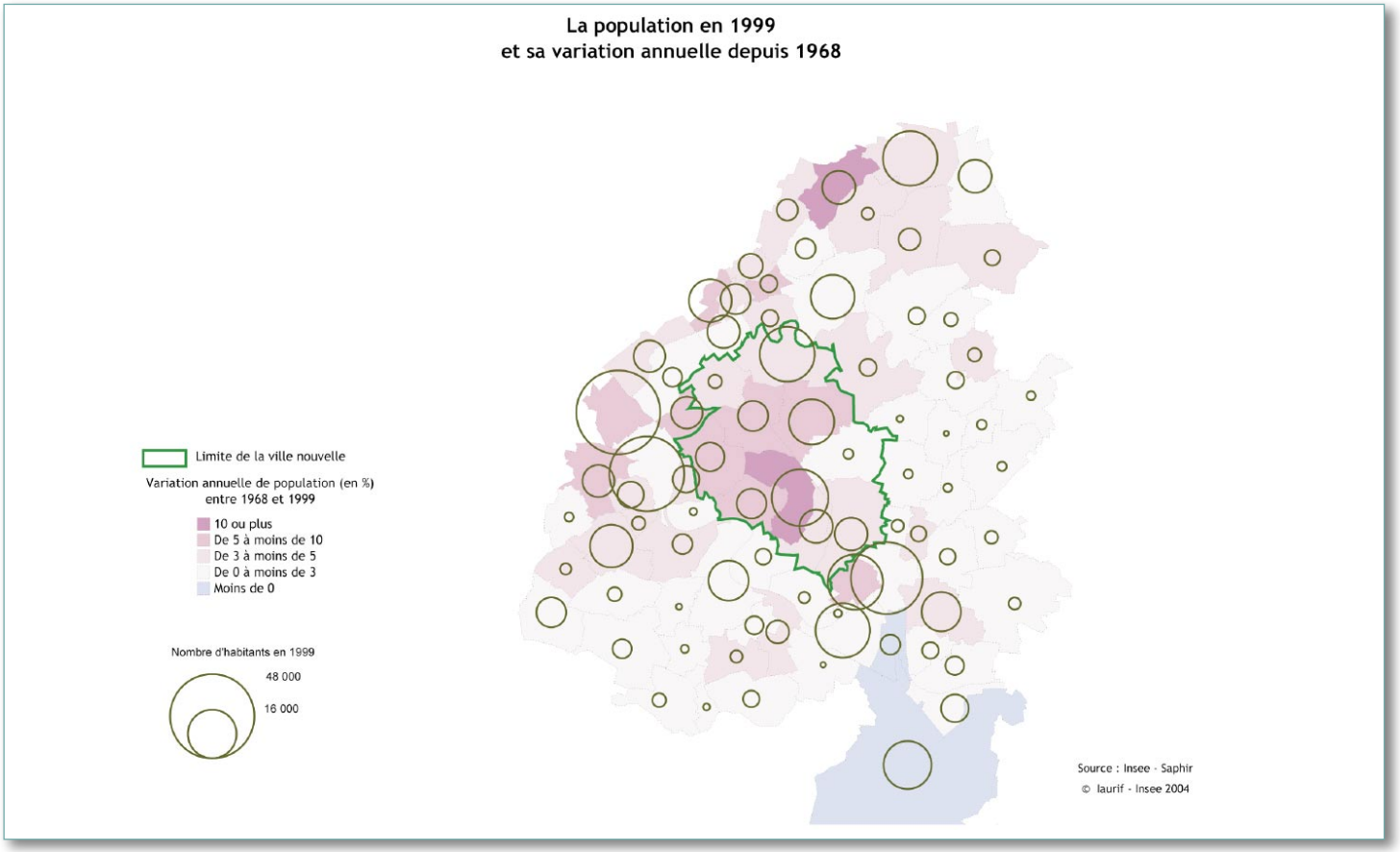

de Paris. Par ailleurs, 58 500 résidents à Sénart ont quitté la ville nouvelle entre 1968 et 1999, pour s'installer principalement en grande couronne ou en province. Jusqu'en 1990, les échanges avec les 4 grandes zones ont toujours été profitables à Sénart, mais depuis, les flux d'arrivées se sont réduits et les départs accentués : entre 1990 et 1999, 32 000 personnes se sont installées à Sénart, soit un quart de moins qu'entre 1982 et 1990 alors que le nombre de départs a doublé entre ces deux périodes. Depuis 1990, la province est devenue plus attractive : on compte désormais une arrivée de la province pour deux départs.

Parmi les nouveaux habitants, les personnes âgées de 20 à 39 ans sont les plus nombreuses (40 %), suivies de près par les moins de 15 ans (35 %) ; 15 % sont âgés de 40 à 59 ans. Les sorties concernent les mêmes tranches d'âge, mais les 40-59 ans sont proportionnellement plus nombreux que les très jeunes. Les sortants étant en moyenne plus âgés que les entrants, les flux migratoires font baisser l'âge moyen de la population.

Depuis 1990, Sénart perd des habitants âgés entre 15 et 19 ans ou de plus de 40 ans, mais continue d'enregistrer des excédents migratoires chez les moins de 15 ans et les 20-39 ans, excédents qui se sont nettement réduits.

## Une population plus jeune qu'en Ile-de-France

La population de Sénart est plus jeune que celle de l'Ile-de-France. Un tiers des habitants a moins de 20 ans contre un quart au niveau régional. L'âge moyen s'établit à 31,8 ans contre 36,8 pour la région : en baisse constante entre 1968 et 1990, il remonte en 1999, en raison notamment de la forte augmentation du nombre de retraités. L'âge moyen de la population est très variable d'une commune à l'autre, mais mis à part Réau, toutes affichent un âge moyen inférieur ou égale à la moyenne régionale. Lieusaint est la commune qui accueille la population la plus jeune (28,8 ans).

En 1999, 6 500 étrangers ont été recensés, soit 7 % de la population totale, contre près de 12 % au niveau régional. A Sénart, comme dans l'ensemble de l'Ile-de-France, ce taux est en baisse (respectivement 1,4 et 1 point). A Réau, Moissy-Cramayel et Lieusaint, près d'un habitant sur dix est étranger ; à Cesson, la proportion dépasse à peine 2 %.

### Lieu de résidence antérieure des habitants de Sénart

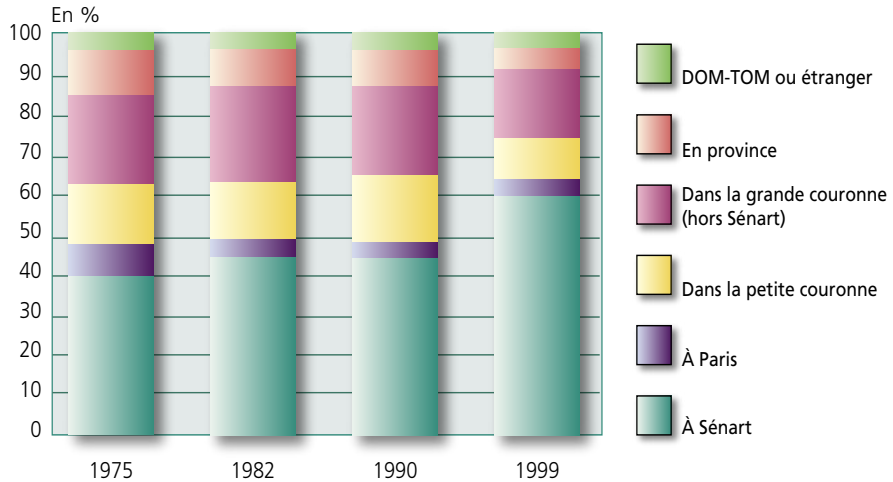


*Source : Insee, Saphir*

## Moins de diplômés de l'enseignement supérieur long

En 1999, près de 11 000 personnes poursuivent des études, soit 15,6 % de la population de 15 ans ou plus, taux comparable à celui des autres villes nouvelles franciliennes. Parmi les 59 300 qui ne sont ni élèves, ni étudiants, 35 % possède au moins le baccalauréat, contre 42 % en Ile-de-France et un tiers est titulaire d'un CAP, du BEP ou du BEPC. Ces proportions ont progressé depuis 1982. Dans le même temps, le poids des non-diplômés diminue nettement et atteint 26 %, soit un taux inférieur au taux régional (29 %) qui a pourtant reculé plus fortement.

Plus de 11 000 habitants de la ville nouvelle, soit 19 % des personnes qui ont achevé leurs études, ont aujourd'hui un diplôme de l'enseignement supérieur. Les diplômés de cycle long sont toujours relativement peu nombreux (8 %). L'écart avec les taux régionaux, quasi nul pour les cycles courts, se creuse pour les diplômés de cycle long, qui représentent en moyenne en Ile-de-France 15 % de la population concernée.

## Relativement peu de cadres à Sénart

Jeunesse de la population, fort taux d'étudiants et faible taux de diplômés de cycle long se retrouvent dans la structure socioprofessionnelle de l'ensemble de la population. Comme en Ile-de-France, une personne sur deux n'exerce aucune activité professionnelle en 1999. Cependant, la part des retraités est très faible (8 % contre 14 % dans la région) alors que les autres sans activité représentent 42 % de la population sénartaise. Près de 17 % des résidents sont employés, 14 % professions intermédiaires et 10 % ouvriers.

Sénart est la ville nouvelle qui accueille le moins de cadres et professions intellectuelles (6,3 %

## Migrations résidentielles entre 1968 et 1999 : arrivées à Sénart

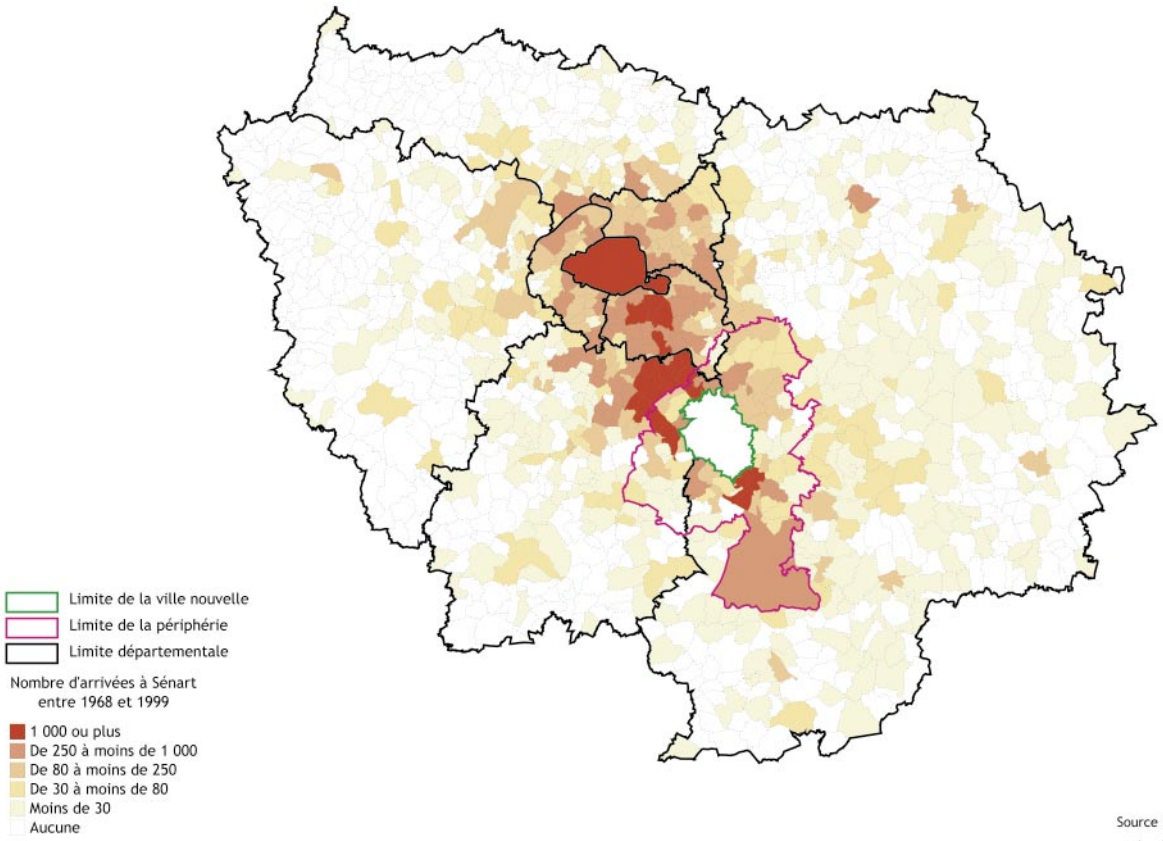


## Migrations résidentielles entre 1968 et 1999 : départs de Sénart

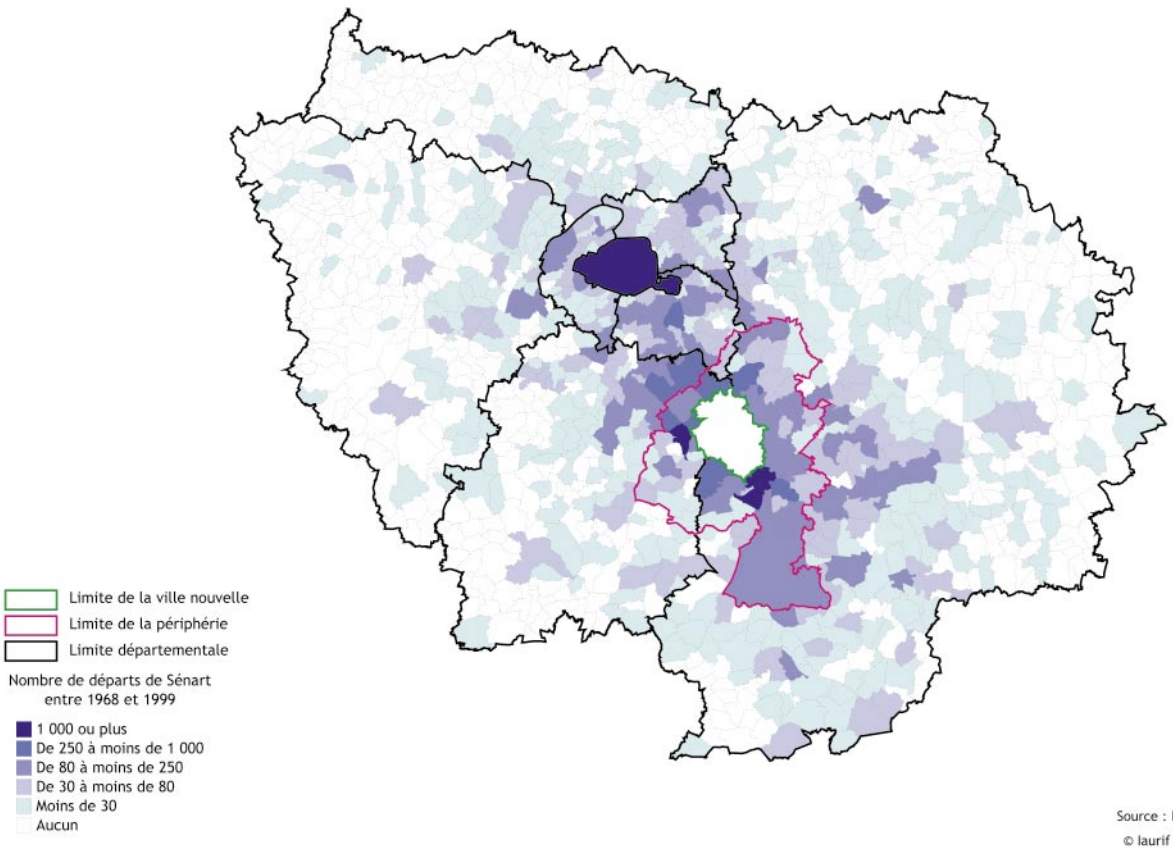

contre 8,6 % en moyenne dans les autres villes nouvelles) et contrairement aux autres villes nouvelles, leur part a très peu évolué depuis 1982.

## Beaucoup de familles nombreuses et une augmentation des personnes seules

Actuellement, un peu plus de 30 000 ménages vivent à Sénart, soit six fois plus qu'en 1968. Ils ont, en 1999, une taille moyenne de 3,1 personnes, alors qu'elle s'élevait à 3,3 en 1990. Malgré cette diminution, Sénart reste nettement au-dessus de la moyenne régionale (2,4) et de la grande couronne (2,7), et en tête des villes nouvelles franciliennes.

Entre 1990 et 1999, la part des ménages de plus de deux personnes diminue. Cela touche particulièrement les familles de 4 personnes, qui perdent ainsi pour la première fois leur position dominante, au profit des ménages composés de 2 personnes (couples et familles monoparentales). Le nombre de familles monoparentales a progressé presque trois fois plus rapidement que dans la région, dépassant aujourd'hui comme toutes les villes nouvelles franciliennes, le taux régional.

La part des ménages de 5 personnes ou plus reste toutefois importante : 16 % à Sénart contre 8 % au niveau régional. Le poids important des familles nombreuses (3 enfants ou plus) restent une caractéristique des villes nouvelles, encore plus marquée à Sénart (18 % des familles contre 12 % dans la région). Ainsi, le nombre moyen d'enfants par famille (1,4), en baisse, reste au-dessus de la moyenne régionale ou de la grande couronne.

C'est pour les personnes vivant seules, dont la proportion passe de 12 % en 1990 à 16 % en 1999, que la progression est la plus forte.

## Deux logements sur trois sont des logements individuels

De 1968 à 1990, le rythme de construction a suivi l'évolution de la population, avec en moyenne 5,5 % de logements supplémentaires par an. Depuis 1990, le rythme plus modéré atteint 2,4 % par an en moyenne. En 1999, le parc immobilier compte 32 000 logements, soit 0,6 % du parc francilien.

Entre 1982 et 1999, 16 400 logements ont été construits à Sénart, dont 25 % à Savigny-le-Temple, 20 % à Moissy-Cramayel et 15 % à Combs-la-Ville. Depuis 1982, Sénart privilégie un équilibre de la construction neuve entre habitat collectif et individuel. La part des logements collectifs est d'environ vingt points en dessous de la moyenne régionale. Les maisons individuelles constituent 54 % des constructions neuves, contre 33 % pour l'Ile-de-France. Dans certaines communes (Cesson, Réau et Vert-Saint-Denis), ce taux dépasse les 80 % alors que d'autres (Combs-la-Ville, Moissy-Cramayel et Savigny-le-Temple) ont favorisé l'habitat collectif.

En 1999, deux logements sur trois sont individuels. C'est la plus forte proportion des villes nouvelles franciliennes (42 % en moyenne). La quasi-totalité des logements sont des résidences principales, qui accueillent en moyenne 3,1 personnes. Le taux de logements vacants, 5 % en 1999, a diminué depuis 1968 et est plus faible que dans les autres villes nouvelles.

### La structure socioprofessionnelle de la population en 1999

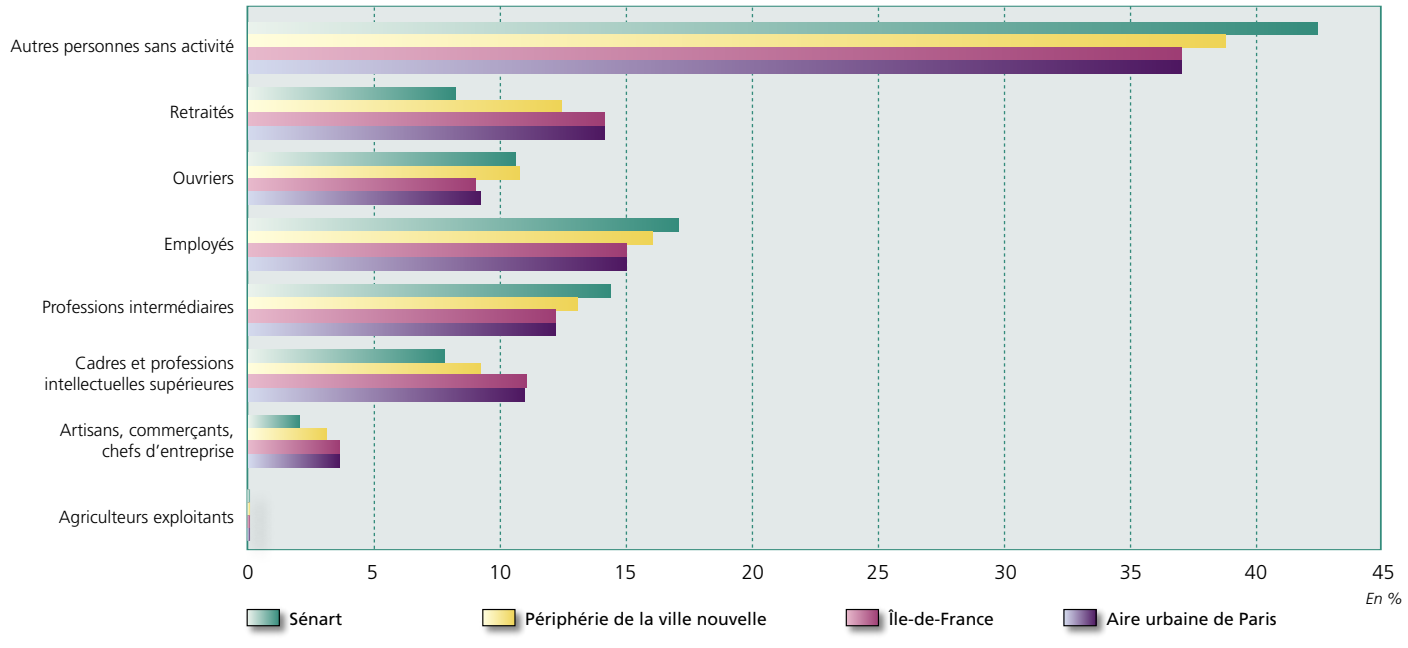


*Source : Insee, recensement de la population de 1999*

En raison de la part importante des maisons individuelles, les logements situés à Sénart sont en général plus grands. Ainsi, en 1999, 71 % des résidences principales de Sénart possèdent au minimum 4 pièces, contre 56 % en moyenne dans les autres villes nouvelles franciliennes.

### Plus de propriétaires occupants que dans les autres villes nouvelles

Sénart est la ville nouvelle où le parc locatif est le moins développé : moins d'un tiers des résidences principales est occupé par un locataire. De même, seule une résidence sur quatre est un logement social.

Les résidences principales occupées par leur propriétaire (65 %) sont en effet les plus nombreuses. De ce point de vue, Sénart se distingue des autres villes nouvelles franciliennes, où la part des propriétaires ne dépasse pas 54 % (44 % pour la région).

Les communes de Sénart ont toutes ce profil plus ou moins marqué : à Moissy-Cramayel, qui est la commune où le parc locatif social est le plus important (43 % des logements), les propriétaires sont majoritaires.

### Des ménages plus modestes à Moissy-Cramayel

Près de huit ménages sur dix à Sénart sont imposés en 2000 contre 73 % en Ile-de-France. Dans la commune de Cesson, cette proportion avoisine les 90 %. Dans toutes les communes, à l'exception de Lieusaint, Moissy-Cramayel, Nandy et Savigny-le-Temple, la moitié des ménages déclarent des revenus annuels supérieurs à la moyenne de la Seine-et-Marne (16 500 € par unité de consommation), mais également à la moyenne régionale (17 400 € par UC). A l'opposé, le revenu médian à Cesson (20 900 €) est supérieur au revenu médian parisien.

Fin 2001, près de 600 foyers perçoivent le revenu minimum d'insertion. Ainsi 1,3 % de la population sénartaise en dépend. Dans les communes qui accueillent des ménages plus modestes et souvent plus touchés par le chômage comme Moissy-Cramayel, cette part, plus élevée, reste toutefois plus faible qu'au niveau régional (2,4 %).

## ACTIVITE ET EMPLOI

### Employés, professions intermédiaires et ouvriers plus nombreux qu'ailleurs

En 1999, Sénart compte 46 300 actifs. Ils n'étaient que 7 000 en 1968, soit un taux de croissance annuel moyen de 6,1 % contre 0,7 % pour la région. La progression de la population active a été particulièrement rapide à Savigny-le-Temple et à Nandy, où elle dépasse 10 % en moyenne annuelle. En raison d'une population en âge de travailler plus importante, deux tiers des résidents sont actifs. A Cesson et Vert-Saint-Denis qui comptent une plus forte proportion de personnes de 60 ans ou plus, le taux d'activité est plus faible que la moyenne régionale (62 %).

Comme toutes les villes nouvelles franciliennes, le profil des actifs

**La population active en 1999**

| | Population active (hors militaires du contingent) | Taux d'activité (%) | Taux de chômage (%) | Population active occupée | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | Ensemble | Part des salariés (%) | Part des non-salariés (%) |
| Aire urbaine de Paris | 5 590 951 | 61,7 | 11,5 | 4 948 104 | 91,5 | 8,5 |
| Ile-de-France | 5 478 898 | 61,6 | 11,6 | 4 845 434 | 91,5 | 8,5 |
| Périphérie de la ville nouvelle | 109 610 | 62,8 | 11,0 | 97 526 | 92,9 | 7,1 |
| **Ville nouvelle de Sénart** | **46 269** | **66,0** | **9,4** | **41 909** | **95,3** | **4,7** |
| Cesson | 3 616 | 58,6 | 6,0 | 3 400 | 93,8 | 6,2 |
| Combs-la-Ville | 10 464 | 64,0 | 8,2 | 9 604 | 95,0 | 5,0 |
| Lieusaint | 3 192 | 68,6 | 9,1 | 2 900 | 96,1 | 3,9 |
| Moissy-Cramayel | 7 229 | 67,7 | 11,1 | 6 429 | 96,8 | 3,2 |
| Nandy | 3 116 | 69,5 | 10,0 | 2 804 | 96,0 | 4,0 |
| Réau | 356 | 63,6 | 7,9 | 328 | 89,0 | 11,0 |
| Savigny-le-Temple | 11 216 | 69,5 | 11,5 | 9 928 | 95,9 | 4,1 |
| Vert-Saint-Denis | 3 488 | 59,6 | 8,7 | 3 184 | 93,6 | 6,4 |
| Saint-Pierre-du-Perray | 2 916 | 68,1 | 7,1 | 2 708 | 94,4 | 5,6 |
| Tigery | 676 | 72,8 | 7,7 | 624 | 91,0 | 9,0 |

*Source : Insee, recensement de la population de 1999*

de Sénart diffère de celui des actifs franciliens par une sous-représentation des artisans et des cadres et une surreprésentation des employés, des professions intermédiaires et des ouvriers. En 1999, les employés représentaient 34 % de la population active, les professions intermédiaires 29 % et les ouvriers 21 %. Leur proportion diminue avec l'âge à l'inverse de celle des cadres et des professions intellectuelles supérieures.

Le taux d'activité record de Sénart va de pair avec un taux de chômage de 9,4 %, très inférieur à celui de la région (11,6 %). En 1999, la commune de Cesson a le taux le plus bas (6 %). En revanche, à Savigny-le-Temple et Moissy-Cramayel, les taux se rapprochent plutôt de celui de l'Ile-de-France.

Près de 42 000 résidents sénartais sont des actifs occupés, soit six fois plus qu'en 1968. Un tiers d'entre eux travaille dans le secteur public, taux le plus élevé des villes nouvelles. Au contraire, les salariés du secteur privé sont relativement moins nombreux (62 % contre 65 % en moyenne dans les 4 autres). A Cesson, quatre actifs occupés sur dix occupent un emploi dans le public.

## Peu d'emplois créés, mais un apport récent d'emplois liés à la logistique

En 1999, 28 300 emplois sont localisés à Sénart, soit 8 % des emplois des villes nouvelles.

Sénart a gagné 21 400 emplois depuis 1968, soit près de 700 par an : c'est, en niveau, le gain moyen le plus faible des 5 villes nouvelles. La croissance de l'emploi a été néanmoins, sur l'ensemble de la période 1968/1999, neuf fois plus rapide que la moyenne régionale : cette progression a été particulièrement soutenue entre 1982 et 1990.

Entre 1990 et 1999, Savigny-le-Temple a créé 2 200 emplois, Combs-la-Ville 1 400 et Lieusaint 1 100. Aujourd'hui, plus de 2 sur 3 sont concentrés à Savigny-le-Temple (22 %), Moissy-Cramayel (16 %), Combs-la-Ville (15 %) et Réau (15 %). Hormis Réau, c'est dans ces communes que l'emploi s'est le plus fortement développé en 30 ans : six emplois sur dix ont été créés dans l'une d'entre elles.

Depuis 1999, de nouvelles plates-formes logistiques de haute technologie, telle que Hays Logistique France, sont venues s'installer à Sénart. En liaison avec les grandes entreprises industrielles comme la Snecma ou Peugeot-Citroën, elles ont fourni de nombreux emplois au cours de ces dernières années.

### Les actifs occupés et les emplois dans la ville nouvelle selon la catégorie socioprofessionnelle

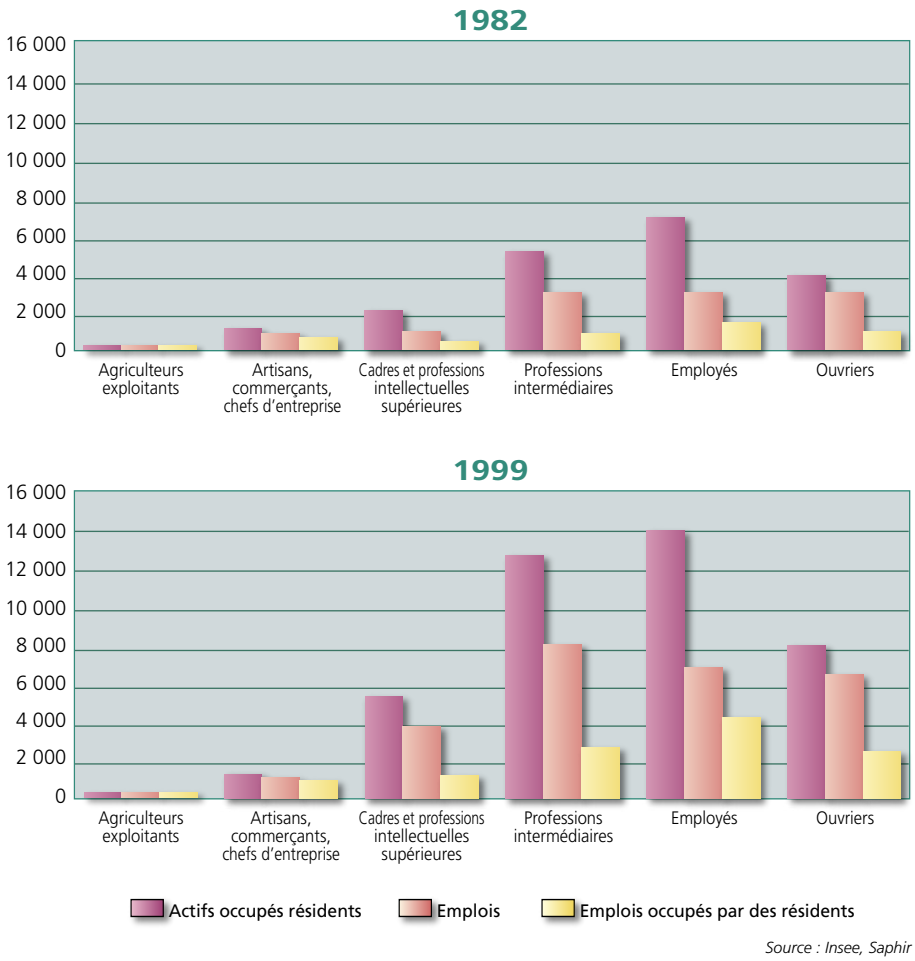


*Source : Insee, Saphir*

## 42 % des surfaces construites affectées au stockage

De nombreux locaux d'entreprises ont dû être construits dans la ville nouvelle. Entre 1982 et 1999, avec une surface moyenne annuelle de 81 000 m², près de 1,5 million de m² ont ainsi été mis en chantier, notamment à Savigny-le-Temple (31 %), Lieusaint (21 %) et Combs-la-Ville (19 %).

Plus de 80 % de ces surfaces étaient destinées au stockage (42 %), aux bâtiments industriels (19 %), aux bureaux (11 %) et à l'enseignement (10 %).

## Un poids de l'industrie élevé

En 1999, le poids des emplois offerts dans l'industrie (26 %) et dans la construction (13 %) est plus important que dans la région. Six emplois industriels sur dix dépendent des industries de biens d'équipement, dont l'importance

## Aire de recrutement des actifs travaillant à Sénart en 1999

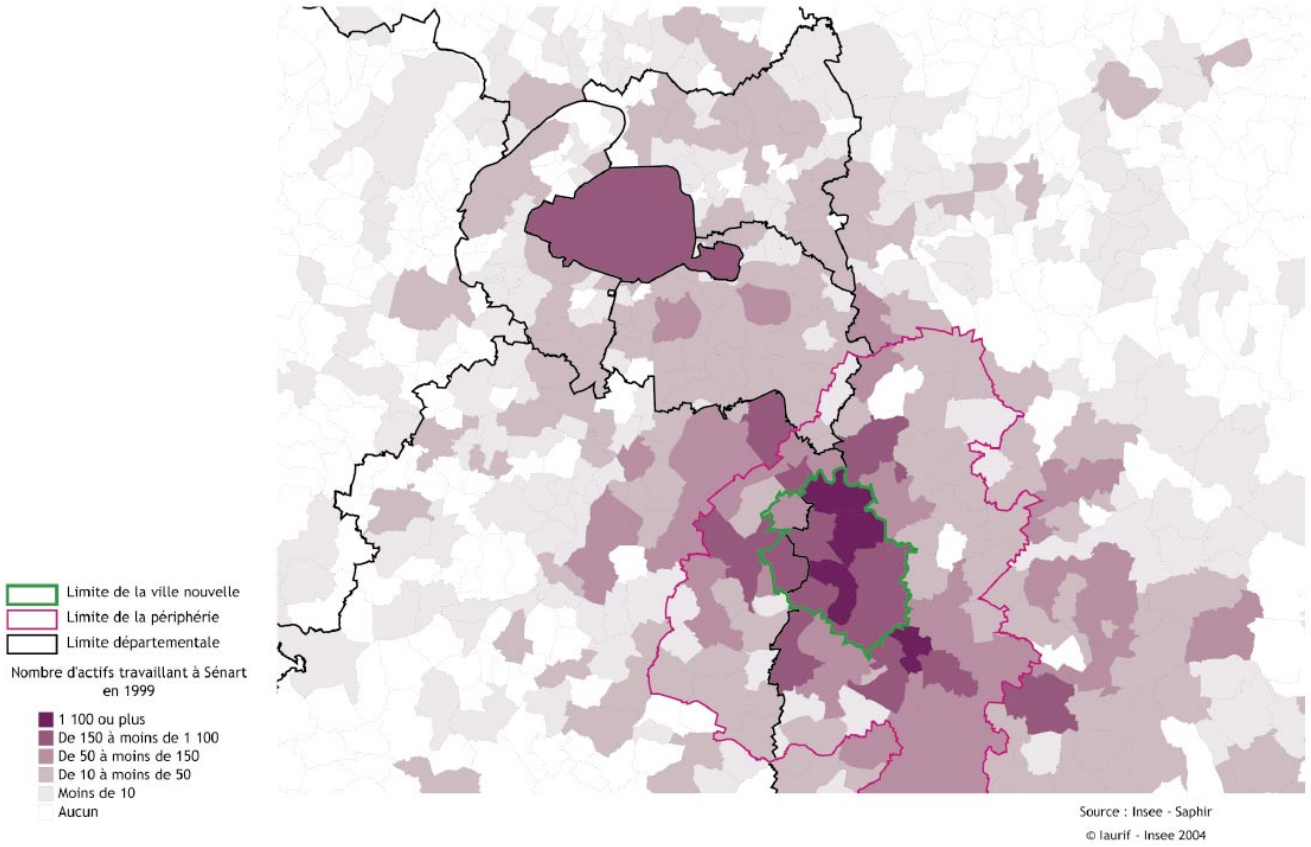


## Aire de diffusion des actifs vivant à Sénart en 1999

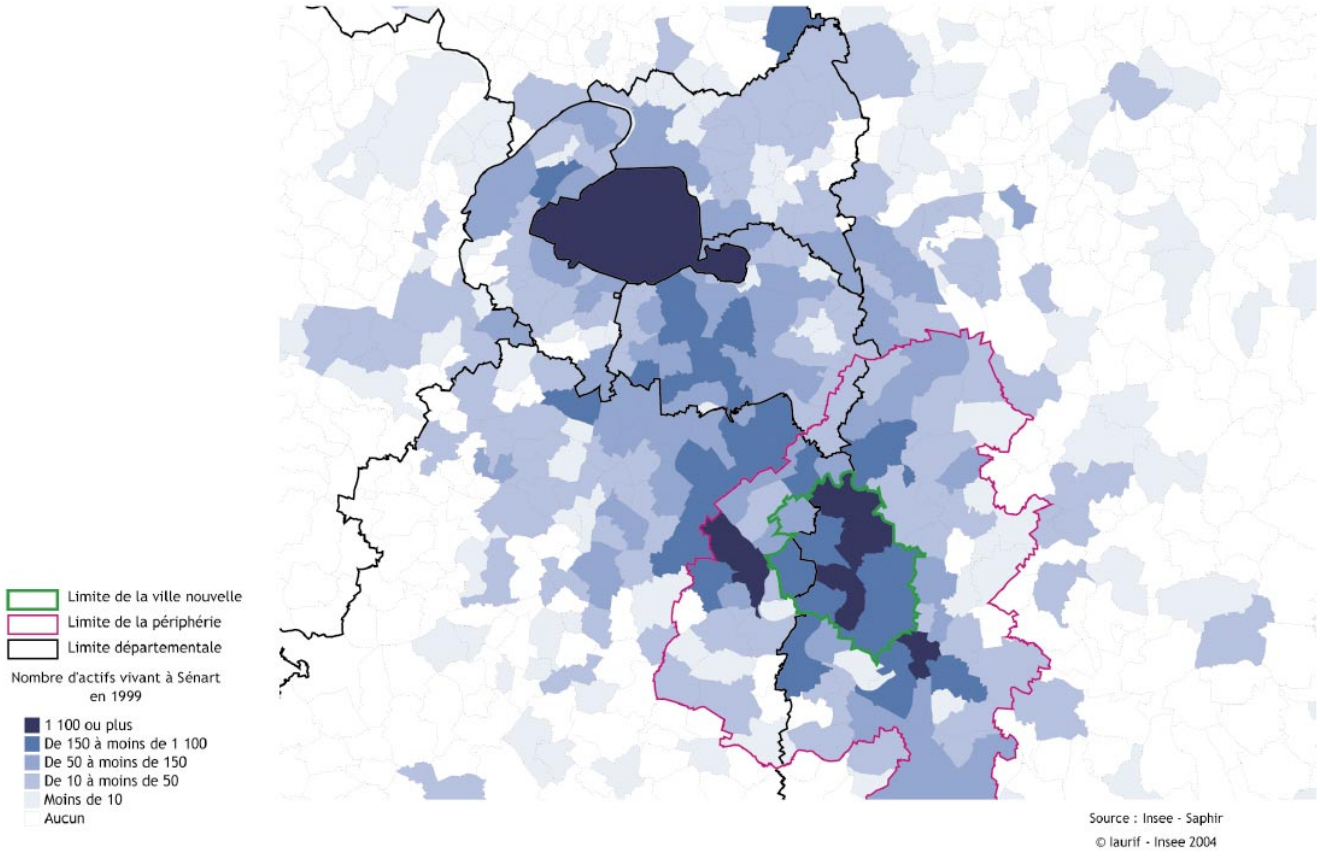

est très marquée à Sénart, notamment à Moissy-cramayel avec la Snecma (3 000 emplois) et à Réau avec Hispano-Suiza (800 emplois). L'industrie des biens de consommation est présente à Savigny-le-Temple avec la société Beiersdorf qui emploie près de 750 salariés. L'industrie automobile occupe, elle aussi, une place importante : à Moissy-Cramayel, Peugeot-Citroën automobile SA offre ainsi près de 600 emplois.

Le poids du secteur de la construction est plus élevé qu'au niveau régional, notamment à Moissy-Cramayel et Combs-la-Ville. Toutefois, celui-ci ne représente que 1 600 emplois en 1999.

A l'inverse, le poids du tertiaire dans l'emploi total de Sénart demeure plus faible qu'au niveau régional : 68 % contre 82 %. Sénart offre peu d'emplois dans le secteur public comparativement aux autres villes nouvelles (23 % contre 29 % en moyenne dans les 4 autres). Les services aux entreprises sont également sous-représentés (11 % contre 19 %). Par contre, les transports et le commerce sont plus développés.

En raison de la structure productive, les postes de cadres sont relativement peu nombreux (14 %) au contraire des ouvriers qui concernent un quart des emplois.

## Sénart, essentiellement zone d'habitat

En 30 ans, la population de Sénart est passée de 17 200 à 93 100 habitants alors que l'emploi y a quadruplé. Un certain nombre de difficultés semblent freiner le développement de cette ville nouvelle : éloignement de Paris, desserte insuffisante, démarrage économique plus lent que dans les autres villes nouvelles.

Aujourd'hui, Sénart souffre d'un déficit d'emploi : elle ne propose que 6 postes pour 10 actifs résidents alors que l'équilibre habitat-emploi est presqu'atteint pour les autres villes nouvelles. Toutes les communes de Sénart affichent pratiquement le même taux d'emploi, excepté la commune de Réau qui se distingue par un taux de 1,2.

En 1999, 29 800 personnes quittent chaque jour Sénart pour rejoindre leur travail situé en dehors de la ville nouvelle. En contrepartie, la ville accueille 16 200 actifs non-résidents. Le solde des déplacements quotidiens liés au travail est donc de 13 600 départs nets.

Essentiellement zone d'habitat, Sénart occupe en effet moins du tiers de ses actifs (12 100), le plus faible pourcentage de toutes les villes nouvelles. La proportion d'actifs résidant dans Sénart sans y travailler s'établit à 71 % : ils rejoignent en priorité la grande couronne (un sur deux), dont la ville nouvelle d'Evry qui attire 7 % des navetteurs. La capitale est le deuxième pôle d'activité des résidents.

En 1999, la proportion des personnes venant travailler à Sénart sans y résider s'élève à 57 % des actifs travaillant dans la ville nouvelle. Huit sur dix d'entre eux viennent de la grande couronne (47 %). L'adéquation entre habitant et emploi est plus élevée pour les employés : 6 postes sur 10 sont en effet pourvus par des résidents et près de 4 sur 10 par des habitants de la grande couronne.

Globalement, seuls les échanges avec la province bénéficient à Sénart, et ceci est vrai pour toutes les catégories socioprofessionnelles, excepté les cadres. Par contre, Paris et la petite couronne sont plus attractifs : chaque jour 15 000 personnes quittent Sénart pour travailler dans l'une de ces deux zones, alors que seulement 2 200 non résidents occupent un emploi dans la ville nouvelle. Les échanges avec la grande couronne sont légèrement déficitaires (- 1 000).

**En conclusion…**

La qualité du cadre de vie et de travail, l'amélioration des transports, un tissu économique en pleine expansion, un choix vaste et ouvert à toutes les entreprises, sont autant d'atouts pour Sénart. L'industrie doit conserver sa place dans la ville nouvelle. C'est un secteur stable, porteur d'emplois directs et indirects.

Le développement de la logistique constitue une opportunité forte. En effet, Sénart s'est imposé comme le pôle francilien le plus performant pour accueillir les activités logistiques des grandes entreprises et des transporteurs. Tablant sur l'essor de ce secteur, Sénart a su convaincre les grands utilisateurs et les investisseurs. Les terrains aménagés ont été dotés d'embranchements fer (peu utilisés en réalité) pour faciliter le transport de marchandises et soulager les communes du trafic camion.

Les Parcs d'activités conçus pour les grandes entreprises industrielles ou logistiques, accueillent aujourd'hui plus d'une trentaine de sociétés sur des terrains développant des superficies variant entre 1 à 40 ha. Il conviendra de prendre en compte le risque de saturation de la Francilienne.

Sénart dispose, en outre, de quelques pôles d'excellence qui ne demandent qu'à se développer dans les prochaines années, notamment dans les secteurs de l'agroalimentaire, la chimie fine-parapharmacie-cosmétologie et l'optique.